



Note d'information relative aux visas nationaux

Visa de recherche d'emploi pour les travailleurs qualifiés (article 20 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne – AufenthG)

Remarques générales

- Les documents non délivrés en allemand doivent être présentés accompagnés d'une traduction en allemand effectuée par un traducteur agréé. Cette règle ne s'applique pas à la page d'identité du passeport.
- Les certificats, diplômes ou documents similaires fournis doivent être des originaux avec apostille / légalisation des signatures apposées. Les originaux vous seront restitués après le traitement de votre demande.
- **La durée régulière de traitement des demandes de visa est d'environ trois mois**, mais peut être plus longue dans certains cas.
- Les réservations de billets d'avion ne sont pas nécessaires pour faire une demande de visa. Ne réservez votre billet qu'après obtention de votre visa.
- La représentation à l'étranger se réserve le droit de demander d'autres pièces.
- Les dossiers de demande incomplets retardent la procédure et peuvent entraîner un refus de la demande.
- **Nous vous prions de ne pas vous enquérir de l'état d'avancement de votre dossier avant l'expiration de la durée régulière de traitement de votre demande.** Cela engendre en effet un surcroît de travail important pour le service des visas auquel il n'est pas possible de répondre.

Informations générales

Le visa de recherche d'emploi permet aux travailleurs qualifiés étrangers intéressés qui possèdent une formation professionnelle ou une formation universitaire reconnue en Allemagne de séjourner en Allemagne pour une durée maximale de six mois afin de trouver un emploi correspondant à leur qualification. Si vous trouvez un employeur en l'espace de six mois, vous n'êtes plus dans l'obligation de quitter le pays et pouvez déposer une demande de titre de séjour auprès du service compétent pour les étrangers en Allemagne. Pendant votre séjour destiné à la recherche d'emploi, vous n'avez pas le droit d'exercer une activité professionnelle, à l'exception d'emplois à l'essai à raison de 10 heures par semaine au maximum.

Pour tout complément d'information sur la vie et le travail en Allemagne, veuillez consulter le site www.make-it-in-germany.com

La liste ci-après vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de demande de visa est complet. Tous les documents figurant sur cette liste doivent être soumis **sous la forme et dans l'ordre** requis.



Mise à jour: Juillet 2022

Check-list pour les demandes de visa

Les documents suivants doivent être tous présentés pour chaque demande.

- Trois (3) formulaires de demande VIDEX, dûment remplis et signés.
- Trois (3) formulaires « Declaration Form N°1 » signés : information en vertu de l'article 54 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG)
- Le cas échéant, trois (3) déclarations concernant les coordonnées et la procuration), dûment remplies et signées.
- Trois (3) photos d'identité récentes pour passeport biométrique (voir le tableau d'exemples de photos).
- Un passeport en cours de validité (signé à la main, avec au moins trois (3) pages vierges).
- Trois (3) copies simples de la page d'identité de votre passeport en cours de validité.
- Justificatifs attestant la reconnaissance du diplôme étranger :**
 - pour les travailleurs qualifiés possédant une **formation professionnelle** :
-> **décision de reconnaissance de la formation professionnelle à l'étranger** :
l'original de la décision de reconnaissance écrite de l'organisme compétent en matière de reconnaissance professionnelle en Allemagne, avec trois (3) copies ;
 - pour les travailleurs qualifiés possédant une **formation universitaire** :
-> trois (3) **tirages de la base de données anabin** concernant le diplôme et l'établissement d'enseignement supérieur
ou (*si, dans la base de données anabin, le diplôme n'est pas accompagné de la mention « entspricht » (correspond) ou « gleichwertig » (équivalent) et / ou si l'établissement d'enseignement supérieur n'est pas évalué comme étant « H+ »*)
-> l'original de l'**évaluation du diplôme** par l'Office central de l'éducation à l'étranger (ZAB, Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen) avec trois (3) copies
ou (*pour les professions réglementées qui, pour être exercées, nécessitent une autorisation, p. ex. médecins, ingénieurs ; liste exhaustive auprès de l'Agence fédérale pour l'emploi ou de la Commission européenne*)
-> l'original de l'**autorisation d'exercer** ou l'original de l'attestation garantissant l'octroi d'une autorisation d'exercer, délivrés par l'organisme de reconnaissance compétent, avec trois (3) copies (p. ex. pour les professions médicales : décision de l'autorité délivrant les autorisations sur le territoire fédéral, c'est-à-dire attestation garantissant l'octroi d'une autorisation d'exercer ou délivrance d'une autorisation d'exercice de la médecine).
En savoir plus sur la reconnaissance des diplômes étrangers: www.anererkennung-in-deutschland.de.
- Justificatifs attestant la qualification : original et trois (3) copies. Diplôme universitaire (avec feuillet supplémentaire).
- Lettre de motivation pour la recherche d'emploi prévue, (3 exemplaires). Vous devez y indiquer les domaines de travail et les emplois pour lesquels vous vous intéressez, les lieux où vous souhaitez poser votre candidature ainsi que votre logement.



Mise à jour: Juillet 2022

<input type="checkbox"/> Pour les travailleurs qualifiés possédant une formation professionnelle reconnue : preuve de vos connaissances en allemand : Certificat de langue allemande reconnu (niveau B1)
<input type="checkbox"/> Un CV sous forme de tableau avec des informations sur votre parcours professionnel, (3 exemplaires).
<input type="checkbox"/> Justificatif attestant que vous disposez de moyens financiers suffisants. Financement : pour son séjour en Allemagne, un demandeur doit disposer d' au moins 947 euros par mois. La preuve de ces fonds (par un compte bloqué ou une déclaration formelle de prise en charge) doit être apportée en amont lors du dépôt de la demande. Lors du dépôt de la demande, il vous faut donc apporter la preuve d' au moins 5 682 euros de fonds et des 7000 euros de fonds nécessaires à un éventuel départ d'Allemagne. En cas de financement au moyen d'un compte bloqué : le compte bloqué doit être ouvert AVANT d'effectuer la demande de visa. Lors du dépôt de la demande de visa, seule la confirmation officielle d'ouverture du compte, avec indication du montant total versé et du montant disponible mensuellement, est acceptée . Une confirmation ne faisant pas mention de ces montants ne suffit pas . Un bordereau de versement ou de virement sans la confirmation susmentionnée de la banque n'est pas suffisant . En cas de financement au moyen d'une déclaration de prise en charge : l'original et deux (2) copies de la déclaration formelle de prise en charge conformément aux articles 66 et 68 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG), dans laquelle une personne s'engage par écrit à prendre en charge les frais encourus par le demandeur.
<input type="checkbox"/> Une confirmation d'hébergement en Allemagne avec adresse complète (ex: contrat de location, réservation d'hôtel ou lettre d'invitation pour un logement privé avec nom, adresse complète et copie du passeport de l'hôte).
<input type="checkbox"/> Assurance maladie conforme aux normes de l'UE (valable pour tout l'espace Schengen, avec une couverture minimale de 30 000 euros, à partir du jour de l'entrée sur le territoire et pour la totalité de la durée du séjour) ; doit être présentée au plus tard lors du retrait du visa !
<input type="checkbox"/> Consentement à la notification électronique (Einwilligung elektronischer Bekanntgabe : Informations supplémentaires sur la joignabilité par e-mail) et une procuration (Zusatzangaben zur Erreichbarkeit und Vertretung : un contact alternatif est à prévoir (nom de la personne, n° de téléphone, adresse physique et e-mail) au cas où vous ne pourrez pas récupérer vous-même le résultat de votre demande. Permis de résidence à Madagascar pour les demandeurs d'une nationalité autre que la nationalité malgache.
<input type="checkbox"/> Ce présent check-list (1 exemplaire)
Droits de visa
<input type="checkbox"/> Les droits de visa s'élèvent à 75 euros et les frais de transport des documents à 80.000 Ariary Mode(s) de paiement accepté(s): en Ariary et en espèces.
Caractère complet ou incomplet de la demande
<input type="checkbox"/> La demande est complète : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, les informations / pièces manquantes n'ont pas été cochées
Déclaration en cas de demande incomplète : Il m'a été indiqué que ma demande était incomplète. Je sais que la soumission d'une demande incomplète peut entraîner un refus de ma demande. Je souhaite tout de même déposer ma demande. _____ Lieu, date, signature